

PORTO-NOVO, le 10 JUILLET 1963

**D** E C R E T

SOMMAIRE  
Nomination

du

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

**D** E C R E T N° 304 /PR/MFT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960, portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 71/PCM du 3 JUIN 1959 portant statut du personnel servant dans un Cabinet Ministériel ;

VU le Décret n° 83/PCM/CI du 4 Juillet 1959, fixant la rémunération mensuelle des personnels servant dans un Cabinet Ministériel et les actes modificatifs subséquents ;

VU la Loi n° 59-16/ALD du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, Conseil des Ministres entendu ;

SUR Proposition du Ministre des Finances et du Travail ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

**D** E C R E T E :

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1er. Monsieur TONY Guy, Inspecteur des Douanes, est nommé Conseiller Technique au Ministère des Finances et du Travail.

ARTICLE 2. Le présent Décret qui aura effet pour compter du 1er Juillet 1963 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU TRAVAIL

HUBERT MAGA

B. BORNA